

AVIS DE CONCOURS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Avis de concours interne sur épreuves pour le recrutement de secrétaires médicaux de la fonction publique hospitalière

NOR : SASH1040180V

Un concours interne sur épreuves aura lieu au centre hospitalier de Bourges (Cher), en application du 2° de l'article 20 du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir 5 postes de secrétaire médical de la fonction publique hospitalière, vacants dans les établissements suivants :

- 2 postes au centre hospitalier Jacques-Cœur de Bourges.
- 2 postes au centre hospitalier George-Sand de Bourges.
- 1 poste au centre hospitalier de Saint-Amand.

Peuvent être candidats les fonctionnaires et agents des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratifs. Ils doivent être en fonctions et justifier de trois années au moins de services publics.

Les candidatures doivent être adressées, au plus tard dans le délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, par lettre recommandée (le cachet de la poste faisant foi), au directeur du centre hospitalier de Bourges, 145, avenue François-Mitterrand, 18020 Bourges Cedex, auprès duquel peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier, les date et lieu du concours.